



## COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 19 janvier 2016

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal :	19	En exercice :	19
date de la convocation :	15/01/2016	date d'affichage :	15/01/2016
Présents :	18		

Le dix-neuf janvier deux mille seize à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de NOLAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme FLACHE, Maire.

**PRESENTS** : Jérôme FLACHE ; Claude CORON ; Georges BERNARD ; Jean-Guy MONNOT ; Monique BOUCHET ; Dominique GAUDIAU ; Bruno VOILLOT ; Frédéric PETITJEAN ; Emmanuel COURTOIS ; Fabienne PRUDHON ; Emmanuelle VINTER ; Hélène MELQUIOT ; Manon POLETTI ; Jean-Yves CHEVALIER ; Claudine FRANCOIS ; Martine TAUPENOT ; François HOHWEILLER ; Gaëlle KUPPER.

**Absent(e)s** : Marie-Françoise FIRMIN (a donné pouvoir à Jean-Guy MONNOT)

**Secrétaire de séance** : Manon POLETTI

Monsieur le Maire remercie M. Julien FOURNIER, Receveur Percepteur à Nolay, et Trésorier communal, pour avoir accepté son invitation.

***Après approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 15 décembre 2015, M. le Maire donne lecture à l'Assemblée des déclarations d'intention d'aliéner qu'il a reçues depuis cette date, et annonce qu'il n'a pas exercé le droit de préemption qui lui est délégué.***

Ces DIA concernent les immeubles suivants :

- AC493 (les Maumenets) et AC561 (20 rue Sadi CARNOT)
- AC323 (1 rue Sadi CARNOT), AC471 (Grange Champion) et AC472 (5 rue Sadi CARNOT)
- AC161 AC227 (4 rue des Huilliers)
- AB369 (5 rue Monge)

### **ORDRE DU JOUR**

#### **N° 2016-01-19-001 : service périscolaire : convention de mise à disposition de personnels communaux au profit de la CABCS :**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la CABCS (Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud) exerce la compétence périscolaire sur le territoire de Nolay, principalement grâce à la mise à disposition de personnels communaux. Le décret 2008-580 du 18/06/2008 précise que les conditions de la mise à disposition, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions, les conditions d'emploi de l'agent, la durée de la mise à disposition etc, sont prévus par une convention. Cette convention prévoit en outre le remboursement de la rémunération des fonctionnaires concernés et des charges sociales afférentes par l'organisme d'accueil. M. le Maire prendra ensuite les arrêtés individuels portant mise à disposition des agents concernés, après avis favorable de ces derniers.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment les articles 61 à 63,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

*Séance du 19/01/2016*



Sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, près le Centre de Gestion de la Côte d'Or,  
Sous réserve de l'avis favorable des agents concernés,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention de mise à disposition de personnel communal au profit de la CABCS, telle qu'annexée à la présente délibération,

**CHARGE** M. le Maire de prendre les arrêtés individuels correspondants, et d'émettre les titres de recettes pour le remboursement de la rémunération des fonctionnaires concernés, et des charges afférentes,

**PRECISE** que les plannings de travail et de congés des agents concernés devront être approuvés par la collectivité employeur, à savoir la commune de NOLAY.

**N° 2016-01-19-002 : travaux de voirie avenue CARNOT / renforcement de la structure du pont rue de la Chapelle - demande de subvention au titre de la PSV et de la répartition du produit des amendes de police :**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 9 abstentions :

**APPROUVE** le projet de réhabilitation des trottoirs avenue Carnot, avec mise aux normes des cheminements piétonniers en fonction des dispositions du PAVE pour un montant de 55 000€ HT, ainsi que le projet de renforcement de la structure du pont rue de la Chapelle, pour un montant de 5 735€ HT,

**SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV) et de la répartition du produit des Amendes de police

**PRECISE** que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la commune,

**CERTIFIE** que les travaux portent sur une route départementale ainsi qu'une voie communale,

**S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,

**DEFINIT** le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
PROGRAMME DE SOUTIEN A LA VOIRIE COMMUNALE	<input type="checkbox"/> sollicitée	60 735€ HT	30%	18 220.50€
AMENDES DE POLICE	<input type="checkbox"/> sollicitée	11 200€ HT	50%	5 600€

L'autofinancement de la commune maître d'ouvrage se définit comme suit :

coût des travaux TTC	72 882€
PSV	18 220.50
produit des amendes de police	5 600
autofinancement communal	<b>49 061.50€</b>

**FIN DES DÉLIBÉRATIONS**



### **Questions diverses**

#### ✓ **Visite du gîte de Change :**

Dans le cadre du projet de création d'un gîte à Nelay, Mme le Maire de Change a convié les élus nelaytois qui le souhaitent à visiter le gîte municipal de Change mercredi 27 janvier à partir de 19 heures.

#### ✓ **prochaine réunion du Conseil municipal :**

La prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra mardi 1<sup>er</sup> mars à 20h30.

#### ✓ **Réunions de préparation budgétaire :**

Après avoir présenté comme à l'accoutumé le tableau de suivi des crédits consommés, Jean-Guy MONNOT propose et arrête les dates de réunions suivantes pour la préparation budgétaire 2016 :

- 08/03	commission finances	20h00
- 15/03	séance plénière	20h00
- 22/03	commission finances	20h00
- 05/04	Conseil municipal (BP)	20h30

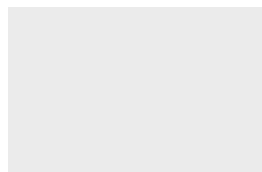
#### ✓ **construction de 2 cabinets médicaux :**

Le permis de construire pour la reconversion de l'ancien musée de Nelay avec création de 2 cabinets médicaux vient d'être signé. La consultation des entreprises sera donc publiée dans les jours qui viennent.

*la séance est levée à 22h00.*



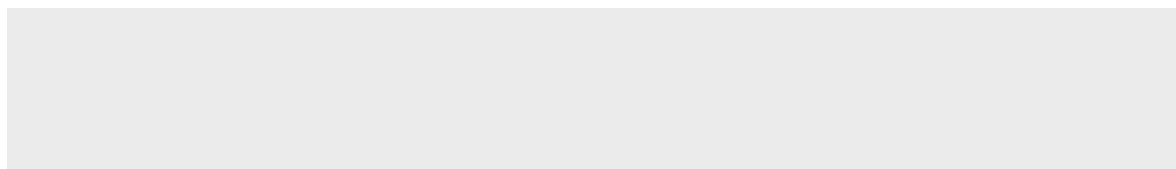
Le Maire,  
Jérôme FLACHE



CORON Claude

BERNARD Georges

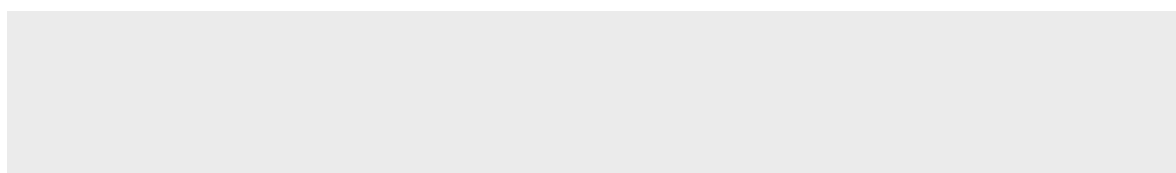
FIRMIN Marie-Françoise



MONNOT Jean-Guy

BOUCHET Monique

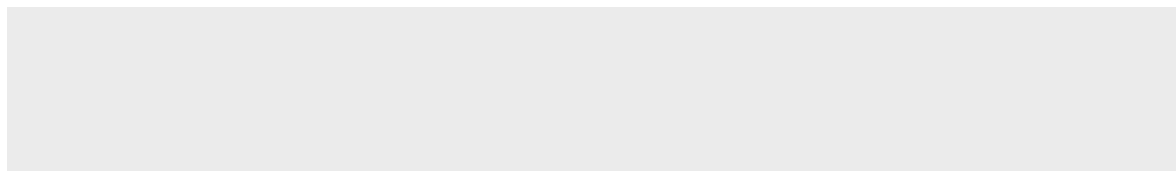
KUPPER Gaëlle



GAUDIAU Dominique

VOILLOT Bruno

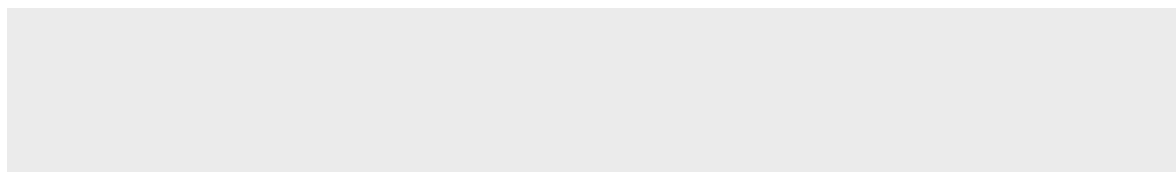
PETITJEAN Frédéric



COURTOIS Emmanuel

PRUDHON Fabienne

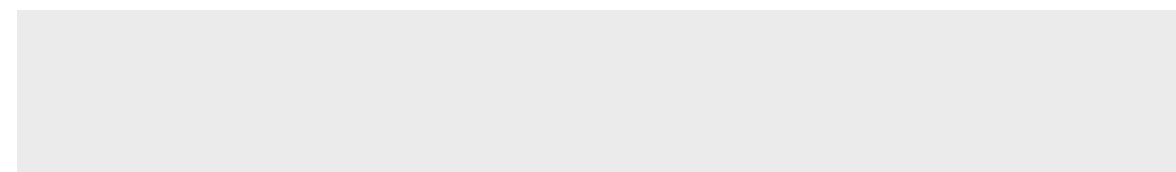
VINTER Emmanuelle



MELQUIOT Hélène

POLETTI Manon

HOHWEILLER François



CHEVALIER Jean-Yves

FRANCOIS Claudine

TAUPENOT Martine

